



FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Ce rapport de la direction sur le rendement annuel contient les faits saillants annuels, mais ne comprend pas les états financiers annuels complets.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

(en dollars canadiens)

Oak Hill Asset Management Inc.
Gestionnaire de portefeuille
Ontario, Canada

Énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement annuel peut contenir des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'entendent d'informations présentées qui portent sur des événements, des conditions ou des résultats d'exploitation possibles, qui sont fondées sur des hypothèses à l'égard de conditions économiques et de lignes de conduite futures et qui comprennent les informations financières prospectives liées aux résultats d'exploitation, à la situation financière et aux flux de trésorerie prospectifs présentés à titre de prévision ou de projection. Les informations financières prospectives sont des énoncés prospectifs sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie prospectifs que l'on peut établir en se fondant sur des hypothèses au sujet de conditions économiques et de lignes de conduite futures.

On peut reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de verbes tels « pouvoir », « s'attendre à », « anticiper », « cibler », « projeter », « estimer », « avoir l'intention de », « continuer » ou « croire », conjugués notamment au mode conditionnel ou au temps futur, et d'expressions similaires pouvant aussi être utilisées dans leur forme négative. En raison de différents risques et incertitudes, les résultats ou les événements réels ou le rendement réel d'un fonds peuvent différer de manière significative de ceux prévus selon les informations et énoncés prospectifs. Les facteurs de risque significatifs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels sont indiqués à la rubrique « Quels sont les risques propres à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié. Les investisseurs sont également avisés que les énoncés prospectifs sont basés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses, notamment les plans actuels, les estimations, les opinions et les analyses du fonds réalisés à la lumière de son expérience, des conditions et des attentes actuelles à l'égard des événements futurs ainsi que d'autres facteurs pertinents. Avant de prendre des décisions d'investissement, nous vous invitons à étudier attentivement divers facteurs, notamment ceux mentionnés ci-dessus. Tous les avis exprimés dans les énoncés prospectifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis et sont fournis de bonne foi, mais sans responsabilité légale.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Analyse du rendement par la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds Oak Hill AQR Delphi d'actions à positions longues/courtes (le « Fonds » ou le « fonds d'investissement ») représente le point de vue de l'équipe de gestion de portefeuille à l'égard des facteurs et événements importants ayant une incidence sur le rendement et les perspectives du fonds d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, date de fin d'exercice du fonds d'investissement. Tous les efforts ont été déployés pour s'assurer que l'information qui y est contenue est exacte et complète. Toutefois, le Fonds d'investissement ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu de ce document. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus simplifié du Fonds (le « prospectus »). Dans ce rapport, le « gestionnaire » s'entend d'Oak Hill Asset Management Inc. et le « Fonds » s'entend du Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill NexPoint. Par ailleurs, la « valeur liquidative » s'entend de la valeur du Fonds calculée aux fins de transaction, et l'analyse de son rendement se base sur celle-ci. Tous les montants en dollars sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser un rendement absolu positif et constant d'une faible volatilité et d'une faible corrélation avec les marchés boursiers en investissant dans des titres du Canada, des États-Unis et d'autres territoires étrangers. Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds se concentrera principalement sur l'arbitrage de fusions en investissant dans les titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement (y compris des fusions par voie de prise de contrôle et d'offres publiques d'achat).

L'arbitrage de fusions est une approche d'investissement hautement spécialisée, conçue de façon générale pour profiter de la réussite d'opérations de fusion.

Dispenses du Règlement 81-102

Aucune dispense du Règlement 81-102 n'a été requise pour le Fonds.

Effet de levier

L'effet de levier découle d'une exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents qui est supérieure au montant investi. Il est susceptible d'accroître la volatilité, de réduire la liquidité du Fonds et de faire en sorte que le Fonds doive liquider ses positions à un moment inopportun. Conformément à la dispense relative aux placements d'un fonds alternatif qu'a obtenue le Fonds, comme il est mentionné précédemment, l'exposition globale du Fonds, qui doit correspondre à la somme des montants suivants, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du Fonds : a) la valeur totale des dettes impayées du Fonds aux termes de conventions d'emprunt, b) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert du Fonds et c) la valeur théorique totale des positions du Fonds à l'égard de dérivés visés, déduction faite de la valeur théorique totale des positions sur dérivés visés qui sont des opérations de couverture.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'exposition brute globale du Fonds la plus faible et l'exposition brute globale la plus élevée se sont établies à 107 % (31 décembre 2023 – 109 %) et à 212 % (31 décembre 2023 – 170 %) de la valeur liquidative, respectivement. La principale source de levier du Fonds correspondait aux sommes empruntées aux fins de placement. La stratégie du Fonds est présentée dans son prospectus simplifié.

Risques

Les risques associés à un placement dans les parts du Fonds demeurent les mêmes que ceux figurant dans le prospectus. Le Fonds convient aux investisseurs qui cherchent à s'exposer à un risque faible au moyen d'un portefeuille diversifié de titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Analyse du rendement par la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, aucun changement n'a eu d'incidence sur le niveau de risque global associé aux placements du Fonds. Par conséquent, le niveau de risque global du Fonds et le niveau de tolérance au risque des investisseurs demeurent tels qu'ils sont mentionnés dans le prospectus.

Résultats d'exploitation

Le Fonds a été constitué le 19 avril 2023 et sa valeur liquidative s'établissait à 59,1 millions de dollars au 31 décembre 2025 (2024 – 77,9 millions de dollars). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les parts de la série A du Fonds ont dégagé un rendement de 4,68 %, les parts de la série F, un rendement de 5,70 %, et les parts de la série X, un rendement de 5,95 %.

En règle générale, le Fonds vise à générer un rendement positif absolu et constant d'une faible volatilité et d'une faible corrélation avec les marchés boursiers en investissant dans des titres du Canada, des États-Unis et d'autres territoires étrangers. Le Fonds prend peu de risques et se concentre sur l'arbitrage de fusions en investissant dans des titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement.

Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, la valeur liquidative du Fonds a diminué de 24,2 %, pour atteindre 59,1 millions de dollars. Le Fonds n'a versé aucune distribution en numéraire au cours de l'exercice.

Analyse du rendement par la direction

L'année 2025 a été marquée par une vigueur soutenue des marchés financiers, ce qui prolonge l'élan exceptionnel des actifs porteurs de risque amorcé il y a plusieurs années, et ce, en dépit d'une volatilité accrue et de l'évolution des politiques publiques. L'indice Bloomberg Canadian Aggregate Bond, l'indice de rendement global composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde ont affiché des rendements respectifs de 2,36 %, 31,68 % et 21,63 % (en dollars canadiens). Le rendement global de l'indice S&P 500 pour l'exercice s'est établi à 17,86 %, ce qui marque une troisième année consécutive de gains dans les deux chiffres. La performance des marchés est demeurée très concentrée : un petit groupe de sociétés technologiques à forte capitalisation liées à l'intelligence artificielle ont été à l'origine d'une part disproportionnée des rendements des indices. Bien que cette concentration ait persisté durant la majeure partie de l'année, l'étendue du marché a commencé à s'améliorer vers la fin de 2025, alors que les indices équilibrés et les titres à petite capitalisation atteignaient de nouveaux sommets.

En 2025, les rendements des actions ont surtout été attribuables à la croissance des bénéfices plutôt qu'à une hausse des valorisations. Les ratios cours-bénéfices prévisionnels sont demeurés élevés, mais généralement stables, ce qui montre que les gains boursiers ont surtout été attribuables à la croissance des bénéfices des sociétés plutôt qu'à une augmentation des ratios. Néanmoins, les valorisations élevées et la concentration des indices demeureraient des facteurs de risque importants, surtout si les bénéfices étaient inférieurs aux attentes ou si le contexte macroéconomique se détériorait.

Les marchés des titres à revenu fixe des États-Unis ont dégagé de solides rendements absolus en 2025, favorisés par l'atténuation des pressions inflationnistes et par les baisses cumulatives de taux de la Réserve fédérale, qui totalisent environ 175 points de base depuis septembre 2024. Les obligations de sociétés de la catégorie investissement ont tiré parti du resserrement des écarts de crédit, tandis que les obligations d'État ont enregistré des gains plus modestes, les rendements à long terme demeurant obstinément élevés sous l'effet des préoccupations budgétaires et de la hausse des primes de terme. Les écarts de crédit ont terminé l'exercice à des niveaux parmi les plus serrés depuis la crise financière mondiale, ce qui témoigne d'une forte confiance des investisseurs, mais laisse une marge d'erreur limitée.

En 2025, le contexte macroéconomique est resté marqué par l'incertitude entourant les politiques publiques, les tensions commerciales et les dynamiques de fin de cycle. Le rétablissement et l'élargissement des droits de

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Analyse du rendement par la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

douane par le gouvernement Trump ont provoqué une volatilité intermittente sur les marchés des actions, des monnaies et des taux. L'imposition des droits de douane a pesé sur la confiance des entreprises et a nui à la prévisibilité des bénéfices, surtout dans les secteurs dont l'exposition est mondiale, en plus de contribuer à l'affaiblissement du dollar américain et à la persistance des craintes liées à l'inflation. Malgré ces vents contraires, la croissance économique s'est maintenue. Les marchés du travail se sont modestement assouplis, sans véritable dégradation, tandis que les dépenses de consommation ont mieux résisté que prévu. La Réserve fédérale a résolument opté pour l'assouplissement en abaissant ses taux à plusieurs reprises à mesure que l'inflation ralentissait, même si les rendements à long terme sont restés élevés sur fond d'inquiétudes liées aux déficits budgétaires et aux émissions de dette publique.

À l'orée de 2026, le consensus demeure favorable; les analystes de Wall Street tablent sur une croissance soutenue des bénéfices et sur un potentiel de hausse des actions. Cela dit, l'asymétrie des risques s'est accentuée. Les valorisations élevées, l'ampleur des dépenses d'investissement liées à l'intelligence artificielle et les interrogations quant à l'indépendance de la Réserve fédérale constituent d'importants risques à la baisse, qui commandent une gestion rigoureuse des risques.

Fusions-acquisitions en 2025

L'activité mondiale du secteur des fusions-acquisitions a connu un net rebond en 2025, signe d'une reprise manifeste après la léthargie qui a caractérisé le marché au cours des deux exercices précédents. Le volume mondial des opérations annoncées a atteint quelque 4 800 milliards de dollars, soit une progression d'environ 35 % sur un an; il s'agit de la période la plus active depuis 2021. L'Amérique du Nord est demeurée le principal moteur de cette croissance, les fusions-acquisitions aux États-Unis totalisant environ 3 000 milliards de dollars pour l'année, soit un bond de 48 % par rapport à 2024. Les mégatransactions ont effectué un retour en force, portées par une augmentation notable des opérations de plus de 5 milliards de dollars dans les secteurs des technologies, de l'industrie, des médias, de l'électricité et de l'énergie. Au total, 95 opérations dépassant le seuil des 5 milliards de dollars ont été recensées, soit 34 % de plus qu'en 2024. Le marché des moyennes capitalisations (de 1 à 5 milliards de dollars) est également demeuré vigoureux, le volume des transactions ayant augmenté de 17 % par rapport à 2024.

Les promoteurs financiers ont occupé une place de plus en plus prépondérante en 2025. Les acquisitions et les sorties par des promoteurs ont affiché leur part de marché la plus importante depuis plus de dix ans, portées par des niveaux records de capitaux non investis, le vieillissement des portefeuilles de capital-investissement et le redressement du marché de la dette. Les opérations de retrait de la cote ont continué de représenter une part importante des activités, ce qui a élargi l'éventail des possibilités pour les stratégies d'arbitrage de fusions. Le flux d'opérations liées au capital-investissement s'est chiffré à 1,2 billion de dollars pour l'année, une progression de 61 % par rapport à 2024.

Le cadre réglementaire antitrust aux États-Unis a connu une mutation profonde à la suite du changement de gouvernement, ce qui a créé un contexte nettement plus favorable à l'approbation des transactions en 2025. Les autorités de réglementation fédérales ont délaissé la stratégie de judiciarisation systématique de l'administration précédente pour revenir aux cadres antitrust conventionnels, axés sur les mesures correctives structurelles, les règlements négociés et le resserrement des délais d'examen.

Le rendement du Fonds a été stimulé par la réussite de plusieurs opérations d'arbitrage de fusions, notamment les acquisitions de Converge Technology Solutions Corp par H.I.G. Capital, de Walgreens Boots Alliance par Sycamore Partners et d'Enstar Group par Sixth Street. En revanche, le Fonds a fait face à des difficultés découlant de placements qui ont nui à son rendement, notamment les acquisitions d'Amedisys par UnitedHealth Group et de Spirent Communications par Keysight Technologies.

Le Fonds a toujours une grande confiance en sa stratégie de placement, dont l'objectif est de dégager des

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Analyse du rendement par la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

rendements peu volatils et indépendants de l'évolution générale des marchés boursiers et obligataires. Le Fonds s'efforce d'offrir aux investisseurs un profil risque-rendement avantageux en privilégiant des opérations qui présentent des écarts attrayants, des obstacles réglementaires maîtrisables et des délais de clôture prévus plus courts.

Opérations avec des parties liées

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Oak Hill Asset Management Inc. était responsable des activités et des affaires quotidiennes du Fonds et, à ce titre, avait droit à une rémunération, selon ce qui est décrit aux rubriques « Frais de gestion » et « Rémunération liée au rendement » ci-dessous.

Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services fournis. Les frais de gestion du Fonds sont calculés chaque jour ouvrable en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts du Fonds. Les frais de gestion peuvent varier d'une série à l'autre et seront déduits à titre de charge du Fonds dans le calcul du bénéfice net du Fonds. Les frais de gestion pour chaque série de parts existante sont indiqués ci-après.

Le gestionnaire recevra des honoraires liés aux frais de gestion équivalant à : i) 1/365 de 2 % par an de la valeur liquidative globale des parts de la série A et des parts de la série A en dollars américains le jour ouvrable précédent, ii) 1/365 de 1 % par an de la valeur liquidative globale des parts de la série F et des parts de la série F en dollars américains le jour ouvrable précédent et iii) 1/365 de 0,75 % par an de la valeur liquidative globale des parts de la série X le jour ouvrable précédent.

Les frais de gestion totaux du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevaient à 799 105 \$ (2024 – 623 345 \$). Le gestionnaire peut, à sa discrétion, accepter de réduire ses frais de gestion par rapport à ceux qu'il serait normalement en droit de recevoir du Fonds à l'égard des placements effectués dans celui-ci par les porteurs de parts qui détiennent un nombre minimal de parts pendant une période donnée ou qui répondent à d'autres critères qu'il fixe à l'occasion. Dans de tels cas, une somme correspondant à la différence entre les frais de gestion autrement facturables et les frais réduits devant être versés par le Fonds sera distribuée périodiquement par ce dernier à ces porteurs de parts sous forme de distributions sur les frais de gestion (les « distributions sur les frais de gestion »). Le gestionnaire se réserve le droit de mettre fin, à son gré, aux distributions sur les frais de gestion ou de les modifier à tout moment. Il n'y a eu aucune distribution sur les frais de gestion pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

Rémunération liée au rendement

Le gestionnaire a le droit de recevoir une rémunération liée au rendement versée par le Fonds. Cette rémunération sera calculée et comptabilisée quotidiennement, puis versée trimestriellement. Pour toutes les séries de parts, le montant de la rémunération liée au rendement correspondra à 15 % de l'excédent du rendement total de la série de parts sur la valeur plafond précédente pour chaque série de parts applicable. Lorsqu'une rémunération liée au rendement est versée à l'égard du Fonds, une valeur plafond est fixée, qui correspond à la valeur liquidative du Fonds à cette date, déduction faite de tous les frais et charges. Aucune autre rémunération liée au rendement ne sera versée jusqu'à ce que la valeur liquidative, ajustée pour tenir compte de toute distribution effectuée depuis la dernière valeur plafond fixée, dépasse cette dernière. La valeur plafond est perpétuelle et ne peut pas être ramenée à zéro. Les insuffisances par rapport à la valeur plafond s'accumulent tant que le Fonds demeure sous cette dernière, et la rémunération liée au rendement n'est comptabilisée que lorsque la série de parts du Fonds la dépasse.

Le total de la rémunération liée au rendement du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevait à 926 995 \$ (2024 – 625 828 \$).

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Analyse du rendement par la direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Parts détenues par des parties liées

Au 31 décembre 2025, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire et du gestionnaire de portefeuille détenaient 10 948 parts (31 décembre 2024 – 10 119 parts) de la série X et 1 009 parts (31 décembre 2024 – 1 000 parts) de la série F du Fonds.

Comité d'examen indépendant

Le Fonds n'attendait aucune approbation, recommandation positive ou instruction permanente de son comité d'examen indépendant à l'égard d'opérations avec des parties liées.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières à propos des parts de la série A, de la série A en \$ US, de la série F, de la série F en \$ US et de la série X du Fonds, respectivement, en vue d'aider à comprendre le rendement financier du Fonds pour l'exercice depuis la date de création.

	<u>31 décembre 2025</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Série A			
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période^{1,2}	10,27 \$	10,17 \$	10,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :			
Total des produits	0,41	0,33	0,25
Total des charges	(0,55)	(0,47)	(0,28)
Profit réalisé (perte réalisée) pour la période	1,26	0,58	0,06
Profit latent (perte latente) pour la période	(0,67)	(0,01)	0,28
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables³	0,45	0,43	0,31
Distributions :			
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	-	-
Provenant des dividendes	-	-	-
Provenant des gains en capital	(0,31)	(0,21)	(0,08)
Remboursement de capital	-	-	-
Total des distributions annuelles^{3,4}	(0,31)	(0,21)	(0,08)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice³	10,63 \$	10,27 \$	10,17 \$
Ratios et données supplémentaires			
Total de la valeur liquidative ⁴	700 047	18 663	33 266
Nombre de parts en circulation ⁴	65 864	1 817	3 271
Ratio des frais de gestion ⁵	4,90 %	3,81 %	3,77 %
Ratio des frais d'opération ⁶	1,13 %	0,75 %	0,50 %
Ratio des frais du Fonds ⁸	6,03 %	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷	187,63 %	174,42 %	134,34 %
Valeur liquidative par part	10,63	10,27	10,17

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 et la période du 5 janvier 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme de gré à gré.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements qui font partie de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

8) Le ratio des frais du Fonds représente les charges totales du Fonds, exprimées en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Ce ratio correspond à la somme du ratio des frais de gestion et du ratio des frais d'opération, compte tenu de la rémunération liée au rendement et déduction faite de toute renonciation, remise ou prise en charge à l'égard des frais. Les ratios des frais du Fonds des exercices antérieurs ne sont pas présentés, car les obligations d'information sur les coûts totaux n'exigent pas de comparaisons d'un exercice à l'autre.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

Série A en \$ US	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période^{1,2}	14,15 \$	13,64 \$	10,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :			
Total des produits	0,51	0,43	0,05
Total des charges	(0,74)	(0,65)	(0,21)
Profit réalisé (perte réalisée) pour la période	1,49	0,24	(0,15)
Profit latent (perte latente) pour la période	(0,57)	0,44	0,23
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables³	0,69	0,46	(0,08)
Distributions :			
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	-	-
Provenant des dividendes	-	-	-
Provenant des gains en capital	(0,35)	(0,01)	-
Remboursement de capital	-	-	-
Total des distributions annuelles^{3,4}	(0,35)	(0,01)	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice³	14,49 \$	14,15 \$	13,64 \$
Ratios et données supplémentaires			
Total de la valeur liquidative ⁴	466 033	444 390	171 208
Nombre de parts en circulation ⁴	32 168	31 406	12 556
Ratio des frais de gestion ⁵	4,48 %	3,93 %	8,85 %
Ratio des frais d'opération ⁶	1,13 %	0,75 %	0,50 %
Ratio des frais du Fonds ⁸	5,61 %	- #	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷	187,63 %	174,42 %	134,34 %
Valeur liquidative par part	14,49	14,15	13,64

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Série A en \$ US			
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période^{1,2}	14,15 \$	13,64 \$	10,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :			
Total des produits	0,51	0,43	0,05
Total des charges	(0,74)	(0,65)	(0,21)
Profit réalisé (perte réalisée) pour la période	1,49	0,24	(0,15)
Profit latent (perte latente) pour la période	(0,57)	0,44	0,23
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables³	0,69	0,46	(0,08)
Distributions :			
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	-	-
Provenant des dividendes	-	-	-
Provenant des gains en capital	(0,35)	(0,01)	-
Remboursement de capital	-	-	-
Total des distributions annuelles^{3,4}	(0,35)	(0,01)	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice³	14,49 \$	14,15 \$	13,64 \$
Ratios et données supplémentaires			
Total de la valeur liquidative ⁴	466 033	444 390	171 208
Nombre de parts en circulation ⁴	32 168	31 406	12 556
Ratio des frais de gestion ⁵	4,48 %	3,93 %	8,85 %
Ratio des frais d'opération ⁶	1,13 %	0,75 %	0,50 %
Ratio des frais du Fonds ⁸	5,61 %	- #	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷	187,63 %	174,42 %	134,34 %
Valeur liquidative par part	14,49	14,15	13,64

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 et la période du 5 janvier 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme de gré à gré.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements qui font partie de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

8) Le ratio des frais du Fonds représente les charges totales du Fonds, exprimées en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Ce ratio correspond à la somme du ratio des frais de gestion et du ratio des frais d'opération, compte tenu de la rémunération liée au rendement et déduction faite de toute renonciation, remise ou prise en charge à l'égard des frais. Les ratios des frais du Fonds des exercices antérieurs ne sont pas présentés, car les obligations d'information sur les coûts totaux n'exigent pas de comparaisons d'un exercice à l'autre.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

Série F	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période^{1,2}	10,72 \$	10,35 \$	10,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :			
Total des produits	0,39	0,33	(0,21)
Total des charges	(0,47)	(0,40)	(0,21)
Profit réalisé (perte réalisée) pour la période	1,12	0,10	0,20
Profit latent (perte latente) pour la période	(0,43)	0,42	0,43
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables³	0,61	0,45	0,21
Distributions :			
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	(0,15)	-
Provenant des dividendes	-	(0,01)	-
Provenant des gains en capital	(0,35)	-	-
Remboursement de capital	-	-	-
Total des distributions annuelles^{3,4}	(0,35)	(0,16)	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice³	11,01 \$	10,72 \$	10,35 \$
Ratios et données supplémentaires			
Total de la valeur liquidative ⁴	33 687 529	25 010 869	7 388 534
Nombre de parts en circulation ⁴	3 058 946	2 332 549	713 889
Ratio des frais de gestion ⁵	3,74 %	3,06 %	2,20 %
Ratio des frais d'opération ⁶	1,13 %	0,75 %	0,50 %
Ratio des frais du Fonds ⁸	4,87 %	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷	187,63 %	174,42 %	134,34 %
Valeur liquidative par part	11,01	10,72	10,35

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 et la période du 5 janvier 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme de gré à gré.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements qui font partie de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

8) Le ratio des frais du Fonds représente les charges totales du Fonds, exprimées en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Ce ratio correspond à la somme du ratio des frais de gestion et du ratio des frais d'opération, compte tenu de la rémunération liée au rendement et déduction faite de toute renonciation, remise ou prise en charge à l'égard des frais. Les ratios des frais du Fonds des exercices antérieurs ne sont pas présentés, car les obligations d'information sur les coûts totaux n'exigent pas de comparaisons d'un exercice à l'autre.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Série F en \$ US			
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période^{1,2}	14,27 \$	13,79 \$	10,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :			
Total des produits	0,51	0,45	(0,09)
Total des charges	(0,67)	(0,48)	(0,51)
Profit réalisé (perte réalisée) pour la période	1,46	0,37	(0,02)
Profit latent (perte latente) pour la période	(0,56)	0,29	0,67
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables³	0,74	0,63	0,05
Distributions :			
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	(0,08)	-
Provenant des dividendes	-	(0,02)	-
Provenant des gains en capital	(0,44)	(0,12)	-
Remboursement de capital	-	-	-
Total des distributions annuelles^{3,4}	(0,44)	(0,22)	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice³	14,61 \$	14,27 \$	13,79 \$
Ratios et données supplémentaires			
Total de la valeur liquidative ⁴	2 334 720	343 775	191 120
Nombre de parts en circulation ⁴	159 774	24 095	13 857
Ratio des frais de gestion ⁵	4,16 %	2,69 %	5,31 %
Ratio des frais d'opération ⁶	1,13 %	0,75 %	0,50 %
Ratio des frais du Fonds ⁸	5,29 %	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷	187,63 %	174,42 %	134,34 %
Valeur liquidative par part	14,61	14,27	13,79

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 et la période du 5 janvier 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme de gré à gré.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements qui font partie de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

8) Le ratio des frais du Fonds représente les charges totales du Fonds, exprimées en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Ce ratio correspond à la somme du ratio des frais de gestion et du ratio des frais d'opération, compte tenu de la rémunération liée au rendement et déduction faite de toute renonciation, remise ou prise en charge à l'égard des frais. Les ratios des frais du Fonds des exercices antérieurs ne sont pas présentés, car les obligations d'information sur les coûts totaux n'exigent pas de comparaisons d'un exercice à l'autre.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Série X			
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période^{1,2}	10,43 \$	10,22 \$	10,00 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :			
Total des produits	0,35	0,34	0,27
Total des charges	(0,43)	(0,37)	(0,23)
Profit réalisé (perte réalisée) pour la période	1,10	0,43	0,02
Profit latent (perte latente) pour la période	(0,41)	0,09	0,32
Augmentation (diminution) totale de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables³	0,61	0,49	0,38
Distributions :			
Provenant des produits (exclusion faite des dividendes)	-	(0,11)	(0,02)
Provenant des dividendes	-	(0,01)	-
Provenant des gains en capital	(0,33)	(0,15)	(0,12)
Remboursement de capital	-	-	-
Total des distributions annuelles^{3,4}	(0,33)	(0,27)	(0,14)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice³	10,40 \$	10,43 \$	10,22 \$
Ratios et données supplémentaires			
Total de la valeur liquidative ⁴	21 903 000	52 093 815	53 093 391
Nombre de parts en circulation ⁴	2 106 861	4 996 806	5 197 213
Ratio des frais de gestion ⁵	3,31 %	2,79 %	2,69 %
Ratio des frais d'opération ⁶	1,13 %	0,75 %	0,50 %
Ratio des frais du Fonds ⁸	4,44 %	-	-
Taux de rotation du portefeuille ⁷	187,63 %	174,42 %	134,34 %
Valeur liquidative par part	10,40	10,43	10,22

1) Cette information est tirée des états financiers du Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 et la période du 5 janvier 2023 (début des activités) au 31 décembre 2023 et ne constitue pas un rapprochement de l'actif net par part au début et à la fin de la période.

2) L'actif net et les distributions sont établis en fonction du nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice financier.

3) Les distributions ont été versées en numéraire ou automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux.

4) Ces informations sont fournies aux 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

5) Le ratio des frais de gestion est basé sur le total des charges (à l'exception des distributions, des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille) engagées pour l'exercice visé et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice.

6) Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Le ratio des frais d'opération comprend les frais liés aux contrats à terme de gré à gré.

7) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique la mesure dans laquelle le conseiller gère activement les placements qui font partie de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend l'équivalent de toutes les parts de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un fonds au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'exploitation payables par celui-ci au cours de l'exercice sont élevés et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables pour l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

8) Le ratio des frais du Fonds représente les charges totales du Fonds, exprimées en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne pour l'exercice. Ce ratio correspond à la somme du ratio des frais de gestion et du ratio des frais d'opération, compte tenu de la rémunération liée au rendement et déduction faite de toute renonciation, remise ou prise en charge à l'égard des frais. Les ratios des frais du Fonds des exercices antérieurs ne sont pas présentés, car les obligations d'information sur les coûts totaux n'exigent pas de comparaisons d'un exercice à l'autre.

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Faits saillants – 31 décembre 2025

Rendement annuel composé

Cette section présente le rendement du Fonds pour l'exercice 2025, de même que pour l'exercice 2024 et la période partielle de 2023. L'information indiquée suppose que toutes les distributions versées par le Fonds ont été réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds. Tous les taux de rendement sont calculés en fonction de la valeur liquidative des séries données du Fonds. Les rendements antérieurs du Fonds ne sont pas nécessairement une indication de son rendement futur.

Exercice à ce jour	Série A	Série F	Série X
2025	4,68 %	5,70 %	5,95 %
2024	3,68 %	4,47 %	4,77 %
2023	3,19 %	3,53 %	3,37 %

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT

Sommaire du portefeuille de placements au 31 décembre 2025

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières à propos du Fonds en vue d'aider à comprendre son rendement financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

<i>Au 31 décembre 2025</i>	Pourcentage de l'actif net	<i>Au 31 décembre 2025</i>	Pourcentage de l'actif net
LES 25 PRINCIPAUX PLACEMENTS		RÉPARTITION DE L'ACTIF (par type d'actif)	
POSITIONS ACHETEUR		POSITIONS ACHETEUR	
Lumen Technologies Inc., 6,8078 %, 16 avril 2029	8,30 %	Actions du Canada	5,64 %
Matthews International Corp., 8,625 %, 1 ^{er} octobre 2027	7,20 %	Actions des États-Unis	76,78 %
Dayforce Inc.	7,18 %	Titres à revenu fixe des États-Unis	33,97 %
CyberArk Software Ltd.	7,06 %	Options des États-Unis	0,00 %
Frontier Communications Parent Inc.	6,81 %	Droits de souscription des États-Unis	0,07 %
Jamf Holding Corp.	5,82 %	Fiducies de placement immobilier des États-Unis	1,20 %
CommScope LLC, 9,5931 %, 17 décembre 2029	5,82 %	Fiducies de placement immobilier du Canada	5,74 %
Hologic Inc.	5,80 %		
Hillenbrand Inc.	5,77 %	POSITIONS VENDEUR	
InterRent Real Estate Investment Trust	5,76 %	Actions des États-Unis	(10,64 %)
dentalcorp Holdings Ltd.	5,64 %	Options des États-Unis	(0,00 %)
Avidity Biosciences Inc.	5,59 %		
Cidara Therapeutics Inc.	5,55 %	TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (en milliers)	59 091
Electronic Arts Inc.	4,66 %		
Exact Sciences Corp.	4,43 %	<i>Au 31 décembre 2025</i>	Pourcentage de l'actif net
ProAssurance Corp.	4,24 %	RÉPARTITION PAR SECTEUR	
Air Lease Corp.	3,33 %	POSITIONS ACHETEUR	
Brighthouse Financial Inc.	3,25 %	Matériaux de base	0,00 %
EchoStar Corp., 10,75 %, 30 novembre 2029	3,21 %	Communications	26,49 %
CSG Systems International Inc.	2,83 %	Biens de consommation cyclique	2,83 %
Soho House & Co Inc.	2,83 %	Biens de consommation non cyclique	39,55 %
Boost Newco Borrower LLC, 6,2597 %, 31 janvier 2031	2,69 %	Énergie	0,00 %
Boost Newco Borrower LLC, 7,50 %, 15 janvier 2031	2,59 %	Services financiers	17,77 %
Getty Images Inc., 10,50 %, 15 novembre 2030	2,34 %	Soins de santé	0,00 %
Sealed Air Corp.	1,63 %	Produits industriels	9,22 %
		Matériaux	0,00 %
POSITIONS VENDEUR		Technologies	27,54 %
Palo Alto Networks Inc.	(6,42 %)	Services publics	0,00 %
Aspen Insurance Holdings Ltd.	(2,62 %)		
Cantaloupe Inc.	(1,60 %)	RÉPARTITION PAR POSITION VENDEUR	
	109,69 %	Communications	(6,42 %)
TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (en milliers)	59 091	Services financiers	(2,62 %)
		Technologies	(1,60 %)
			112,76 %
		TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (en milliers)	59 091

Les 25 principaux placements du Fonds, en pourcentage de la valeur liquidative du Fonds, sont présentés conformément au Règlement 81-106.

Les placements du portefeuille de placements sont susceptibles de varier en fonction des opérations réalisées sur une base continue du Fonds. Les mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements sont disponibles dans les soixante jours suivant la fin de chaque trimestre.

Cette page est volontairement laissée vide.